

PREAVIS MUNICIPAL N° 03-2019 AU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

SUR LA GESTION ET LES COMPTES EXERCICE 2018



TABLE DES MATIERES

Préambule	pages	3	et	4
Le compte de fonctionnement	pages	4	et	5
Conclusion	page	6		

PREAMBULE

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Les **comptes 2018** présentent un excédent de revenus de **frs 8'963.07** alors qu'il avait été budgété un excédent de charges de **frs 100'234.00**. Cette bonne surprise permet à notre commune de se donner un petit bol d'air et de retrouver des comptes que nous qualifierons d'équilibrés.

Ces comptes 2018 sont assez fidèles au budget, excepté quelques postes pour lesquels nous enregistrons des entrées aussi imprévues que supplémentaires. Vous en trouverez les explications ci-dessous.

Au dicastère des sports, on voit que les mesures demandées par la Conseil communal et misent en œuvre par la Municipalité ont payé. En effet, il était prévu aux charges **frs 58'650.00** mais nos comptes présentent des charges de **frs 49'080.80**. En comparaison des comptes 2017, on constate une diminution des charges de plus de 25 %.

Comme presque chaque année, c'est le dicastère des finances qui attire le plus de commentaires. En premier lieu, nous avons touché un montant d'impôts sur le revenu de frs 1'411'088.21 en comparaison du budget de frs 1'300'000.00. Cette différence provient de montants de rattrapages de 2015, 2016 et 2017 donc totalement imprévisibles et de l'arrivée dans notre commune de contribuables à plus hauts revenus. Les droits de mutation sont eux aussi plus élevés que budgétés, soit frs 96'756.00 au lieu de frs 10'000.00, de même que les gains immobiliers budgétés à hauteur de frs 10'000.00 et qui sont en réalité de frs 54'993.55. En effet, les revenus de ces deux comptes sont également imprévisibles.

Dans le dicastère des domaines et bâtiments, nous avons des différences tant aux charges qu'aux revenus. Tout d'abord, pour l'entretien des forêts, les charges sont de **frs 31'581.25** au lieu des **frs 5'000.00** prévus. Nous rappelons que nous n'avons plus la main sur nos forêts et que nous suivons les ordres du Canton. Ce dernier a de la peine à nous rembourser les montants engagés via des subsides puisque nous n'avons touché que **frs 8'330.00** et que le surplus nous sera versé en 2019, voire 2020. Ensuite au niveau de notre restaurant, nous avons dû changer la salamandre, le lave-vaisselle et la table à pizzas, sachant que tout ce matériel avait plus de 20 ans, ce qui provoque cette différence entre les **frs 5'000.00** au budget et les **frs 24'857.05** aux comptes.

Concernant le dicastère des travaux, le poste ordures ménagères présente de grosses différences aux charges, comme aux revenus. Il avait été budgété frs 92'650.00 aux revenus alors que la réalité est de frs 80'923.35, soit un montant inférieur de plus de 12 %. De même les charges avaient été budgétées à hauteur de frs 92'600.00 avec une réalité à frs 103'501.40, d'où une augmentation de 12 %. Après une analyse fine et via 3 tableaux annexés, il ressort clairement que certains trichent dans notre déchetterie en plaçant beaucoup de déchets dans la benne « plastique » (non-taxé) alors que ces derniers auraient dû être placés dans la benne des sacs taxés. Pour le réseau d'égouts et d'épuration, notre Autorité a fait procéder à un curage de grande ampleur de nos canalisations, ce qui explique une différence aux charges entre le budget de frs 2'000.00 et les comptes de frs 28'279.30.

Une bonne surprise est constatée au chapitre instruction publique. En effet, l'ASIRE ne nous aura coûté en 2018 que **frs 424'033.50** alors que le budget prévoyait un montant de **frs 471'000.00**, représentant une économie **de frs 46'966.50**.

En revanche mauvaise surprise au chapitre de la sécurité sociale. En effet, la facture sociale nous aura coûté en 2018 frs 408'537.00 alors que le budget prévoyait un montant de frs 333'997.00, soit une surcharge de frs 74'540.00 représentant 22 % d'augmentation. Pour mémoire, nous vous rappelons que l'augmentation de la facture sociale est directement liée aux subsides de l'assurance-maladie versés aux contribuables modestes.

En conclusion, les comptes 2018 sont une bonne surprise grâce à des rentrées fiscales aussi imprévues que difficiles à budgéter. Notre Autorité avait prévu un excédent de charges de frs 100'234.00 et nous terminons l'année avec un excédent de revenus de frs 8'963.07, ce qui indique que nous tentons inlassablement de maîtriser au mieux les finances communales.

LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT

2.1 Sports

Pour ce poste, veuillez-vous référer au préambule du préavis.

N° compte	Libellé	Budget 2018	Comptes 2018	Différence
17	Salaires	58'650.00	49'080.80	9'569.20

2.2 Finances

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis.

N° compte	Libellé	Budget 2018	Comptes 2018	Différence
21.400.1	Impôt sur le revenu	1'300'000.00	1'411'088.21	110'088.21
21.404	Droit de mutation	10'000.00	96'756.00	86'756.00
21.441	Impôt sur les gains immobiliers	10'000.00	54'993.55	44'993.55

2.3 Domaines et Bâtiments

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis.

N° compte	Libellé	Budget 2018	Comptes 2018	Différence
32.314	Entretien des forêts	5'000.00	31'581.25	26'581.25
32.451	Subventions	3'000.00	8'330.00	5'330.00
3513.3144	Entretien matériel restauration	5'000.00	24'857.05	19'857.05

2.4 Travaux

Pour ce poste, veuillez-vous référer au préambule du préavis.

N° compte	Libellé	Budget 2018	Comptes 2018	Différence
45	Charges ordures ménagères	92'600.00	103'501.40	10'901.40
45	Revenus ordures ménagères	92'650.00	80'923.35	11'726.65
46.314	Epuration entretien collecteurs	2'000.00	28'279.30	26'279.30

2.5 Instruction publique

Pour ce poste, veuillez vous référer au préambule du préavis.

N° compte	Libellé	Budget 2018	Comptes 2018	Différence
50.352	ASIRE	471'000.00	424'033.50	46'966.50

2.6 Sécurité sociale

Pour ce poste, veuillez-vous référer au préambule du préavis.

N° compte	Libellé	Budget	Comptes	Différence
		2018	2018	
72.351	Facture sociale	333'997.00	408'537.00	74'540.00

CONCLUSION

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers.

En conclusion, nos comptes 2018 représentent une bonne surprise et montrent un excédent de revenus de frs 8'963.07. Comme expliqué plus haut dans ce préavis, certains comptes présentent des différences importantes entre budget et comptes mais dans l'ensemble on peut dire que l'exercice 2018 a été maîtrisé et pour une fois les surprises positives ont pris le dessus sur les mauvaises surprises.

Notre excédent de revenus 2018 de frs 8'963.07 provient surtout du dicastère finances où l'encaissement des impôts sur le revenu, les droits de mutations et l'impôt sur les gains immobiliers nous ont amené une manne supplémentaire et bienvenue.

Au vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

- Vu le préavis municipal No 03-2019
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour
- Ouï le rapport de la Commission de gestion

DECIDE

- 1. D'adopter les comptes 2018 tels qu'ils ont été présentés,
- 2. D'en donner décharge à la Municipalité.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Secrétaire adj.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 13 mai 2019